

Questions orales

Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour mettre fin au harcèlement dont se rendent coupables le Congrès et l'administration des États-Unis? Ce matin, le ministre a déposé un rapport intitulé «Les partenaires dans la croissance», mais il n'a pas expliqué comment il allait mettre un terme à ce harcèlement.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, conformément à leurs lois commerciales, les États-Unis ont le droit d'étudier ce genre de questions. Le Canada est convaincu que l'étude montrera clairement que les producteurs américains sont plus subventionnés que les producteurs canadiens. Cela a été confirmé dans l'Accord de libre-échange et ratifié par le secrétaire américain à l'Agriculture et moi-même.

M. Foster: Lorsque l'entente sur le libre-échange a été étudiée à la Chambre des communes, le gouvernement a rejeté un amendement qui aurait donné aux producteurs agricoles et aux autres producteurs canadiens les mêmes outils dont disposent l'administration et les producteurs des États-Unis. Autrement dit, les producteurs canadiens pourraient compter sur une agence gouvernementale, comme l'International Trade Commission, pour recueillir des données et surveiller les exportations afin de pouvoir harceler les États-Unis.

Le ministre est-il prêt à prendre des mesures ou à proposer une loi semblable à celle dont se prévalent les producteurs américains et grâce à laquelle ils n'ont qu'à demander à une agence gouvernementale de recueillir des renseignements et de surveiller la situation afin de pouvoir harceler les producteurs rivaux?

M. Mazankowski: C'est incroyable. Je ne sais pas ce que le député a contre le succès. S'il consultait le rapport intitulé *Partenaires dans la croissance*, il verrait à la page 28 que les États-Unis constituent maintenant l'un des cinq grands marchés agricoles du Canada. Et la situation continuera de s'améliorer. Le marché s'accroît grâce à l'Accord de libre-échange. Pourquoi tenez-vous à condamner notre plus grand client?

* * *

• (1450)

[Français]

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur

général. Monsieur le Président, l'été 1988, des accusations très graves de corruption avaient été portées contre l'ancien député de Chambly, M. Richard Grisé. Ce n'est que le 21 novembre, quelques mois après, que l'on avait enfin accordé les mandats de perquisition. Étant donné les accusations très graves d'ingérence politique dans un cas récent, je demanderais maintenant au solliciteur général s'il pourrait expliquer à la Chambre aujourd'hui pourquoi il y a eu un tel retard, jusqu'au 21 novembre, dans un cas aussi grave que celui-là?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, encore une fois, il faut le répéter. Malgré les affirmations qui ont été soulevées tout à l'heure, la GRC est un corps policier honorable, qui agit sans aucune intervention politique. A cet effet, je me réfère à ce que le commissaire de la GRC a dit lui-même au mois de juin, devant un comité de cette Chambre. Il a été très clair à ce sujet. Et je crois qu'afin de protéger l'intégrité de ce corps policier, il faut le laisser faire son travail, mener son enquête comme il l'entend, dans la plus grande intégrité. C'est de cette façon qu'un corps policier doit fonctionner dans un pays comme le Canada, monsieur le Président.

[Traduction]

M. Robinson: Justement, monsieur le Président. Nous voulons dans notre pays que la GRC puisse faire son travail sans aucune ingérence politique. C'est le but de cette motion, qui ne fait pas allusion aux accusations trop fragiles pour justifier des poursuites en justice.

Voici ma question supplémentaire. Compte tenu des graves inquiétudes que nous avons formulées dernièrement sur de possibles ingérences politiques dans les activités de la GRC, le solliciteur général est-il prêt à réexaminer le cas de Richard Grisé et à chercher très minutieusement pourquoi on a attendu, avant d'émettre les mandats de perquisition, de l'été de 1988 jusqu'au 21 novembre, le jour des élections? Voudrait-il nous donner l'assurance qu'il n'y a pas eu d'ingérence politique?

[Français]

M. Blais: Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi mon collègue ne se réfère pas justement à ce que le commissaire de la GRC a dit. Le commissaire n'est quand même pas n'importe qui. Il est le directeur, c'est lui qui dirige les opérations de la GRC. Est-ce que mon honorable collègue ne croit pas le commissaire de la GRC lorsque ce dernier vient dire devant un comité de cette Chambre qu'il n'y a absolument aucune interférence? Moi, quand le commissaire le dit, je le crois.